



Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-06/05

Séance du 25 juin 2026

Date de la convocation :

19 juin 2026

Affichage de la convocation :

19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, vingt-cinq juin, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER, Géraldine CHAMBEFORT, Christian JUFFET, Michèle ALVES, Robert HERPOYAN, Daddy ANDRIAMBOLOLONA, Olivier TRAGLIA, Sandra DULIEU, Nadia BAHARIAN, Léo LOISEL, Emeline GENELOT, Nikita FERRACHAT.

Nombre de conseillers :

en exercice : 27
présents : 18
procurations : 6
absents : 3
votants : 24

EXCUSES : Yvan HERZIG, (Procuration à C. CHARTON), Alain VIEUX, (Procuration à D. MONCHANIN), Muriel BRUGNOT (Procuration à L. EXTIER), Jean-Yves PERRIER (Procuration à N. BAHARIAN), Pierre PETIT (Procuration à N. BOURGEOIS), Ouafae ALAMI (Procuration à P. GOUBET).

ABSENTS : Martine TERRIER, Maryse BOULANGER, Romain ARMELLIÉ.

Mme Sandra DULIEU a été élue secrétaire de séance.

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DU GRAND PARC DE MIRIBEL JONAGE : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Saint-Maurice-de-Beynost est représentée au Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Grand Parc de Miribel Jonage (SYMALIM) par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Par ailleurs, il rappelle l'élection des représentants de la commune au sein du SYMALIM a déjà eu lieu lors du Conseil Municipal du 30 mars 2026 mais que le candidat titulaire (le Maire) élu ce jour-là a été nommé au SYMALIM par l'intermédiaire de la CCMP.

Il convient donc de procéder de nouveau à cette élection.

VU les articles L.5211-7 et L.5212-7 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le procès-verbal du 21 mars 2026 relatif à l'installation du conseil municipal ;

CONSIDERANT que la désignation des représentants de la commune au SYMALIM est un scrutin uninominal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **PROCEDE** à l'élection du délégué titulaire :

	Nom Prénom	Nb de voix
Candidat 1	Claude CHARTON	24

- **PROCEDE** à l'élection du délégué suppléant :

	Nom Prénom	Nb de voix
Candidat 1	Daddy AMDRIAMBOLOLONA	24

- **PROCLAME** l'élection des membres ci-dessus comme délégués titulaires et suppléants.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire
Pierre GOUBET

